

SANTÉ
SCOLAIRENOR : SCOE9802899C
RLR : 505-0 ; 552-4CIRCULAIRE N°98-237
DU 24-11-1998MEN
DESCO B4 ET A4

Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège

Réf. : D. n° 92-1200 du 6-11-1992 ; A. du 22-2-1995 ; A. du 22-11-1995 ; A. du 10-1-1997 ; A. du 15-9-1998 ; C. n° 90-039 du 15-2-1990 ; C. n° 90-108 du 17-5-1990 ; C. n° 97-123 du 23-5-1997 ; C. n° 98-108 du 1-7-1998 ; C. n° 98-234 du 19-11-1998

Texte adressé aux recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

■ L'évolution des missions confiées à l'école implique que la place de l'éducation à la santé soit réaffirmée, non seulement dans les enseignements, mais aussi à travers l'ensemble des activités éducatives.

Les responsabilités de la société vis-à-vis de la santé des jeunes n'incombent pas, bien entendu, à la seule éducation nationale. Elles concernent également les parents, les divers services de l'État, les médecins du secteur hospitalier ou privé, les collectivités, les associations. Mais, dans l'action publique de promotion de la santé chez les jeunes, l'éducation nationale a un rôle irremplaçable à jouer, qu'il convient d'exercer de manière résolue. On ne peut en effet ignorer que, sur bien des aspects, la santé des jeunes pose des problèmes particulièrement préoccupants, liés à

l'évolution des mentalités, des comportements et du contexte économique et social.

C'est pourquoi l'un des axes privilégiés par le plan de relance de la santé scolaire annoncé en mars 1998 consiste à renforcer le rôle de l'éducation nationale, en instaurant un nouveau cadre pour la mise en œuvre des actions concernant les élèves.

L'éducation à la santé doit s'inscrire dans un projet éducatif global. Elle prend en effet appui sur la transmission de savoirs et de connaissances, passe par l'organisation du cadre de vie à l'école et des activités éducatives, inclut enfin la prévention, qui vise à prémunir les jeunes contre les risques actuellement identifiés.

L'éducation à la santé se déroule tout au long de la scolarité des élèves. Elle doit commencer très tôt car beaucoup de comportements favorables à la santé s'acquièrent d'autant plus aisément qu'ils font l'objet d'un apprentissage précoce. Sa mise en œuvre implique que l'ensemble des personnels intègrent les objectifs d'éducation à la santé dans les missions qui déterminent leur action au quotidien.

Dans cette perspective globale, il apparaît nécessaire, en s'appuyant sur l'ensemble des actions déjà mises en place, de redéfinir le cadre de l'éducation à la santé depuis la maternelle jusqu'à la fin du collège, en précisant sa nature et ses objectifs, les modalités de sa mise en

œuvre, sa place dans le projet d'école ou d'établissement, la formation des personnels impliqués, son pilotage.

1 - Nature et objectifs

À l'opposé d'un conditionnement, l'éducation à la santé vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet ainsi de préparer les jeunes à exercer leur citoyenneté avec responsabilité, dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure.

Ni simple discours sur la santé, ni seulement apport d'informations, elle a pour objectif le développement de compétences présentées ci-après en annexe.

Ces compétences reposent à la fois sur :

- l'appropriation de connaissances utiles pour comprendre et agir,
- la maîtrise de méthodes de pensée et d'action,
- le développement d'attitudes, telles que l'estime de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité.

2 - Mise en œuvre : moyens et méthodes

Composante d'une éducation globale, l'éducation à la santé ne constitue pas une nouvelle discipline : elle se développe à travers les enseignements et la vie scolaire. Tous les personnels membres de la communauté éducative(*) y prennent part, individuellement et collectivement, chacun selon la spécificité de ses missions.

Il convient cependant de souligner le rôle essentiel des personnels de santé - médecins, infirmier(e)s - et des personnels du service social. Leurs compétences particulières en font des acteurs privilégiés en matière d'éducation à la santé.

2.1 Toutes les circonstances de la vie scolaire se prêtent à l'éducation à la santé

Il en est ainsi notamment des enseignements, de l'accueil des élèves, de l'organisation du cadre et des rythmes de vie, de l'utilisation des locaux,

de la restauration, etc...

Pour qu'une action positive s'exerce dans ces circonstances, il importe :

- que les élèves soient le plus possible associés avec les adultes à la réflexion et soient amenés à prendre leur part de responsabilités ;
- que les adultes adoptent, dans l'exercice de leur autorité, des attitudes de respect et de dialogue à l'égard des élèves et aient conscience de la valeur d'exemple de leurs comportements.

2.2 Dans son enseignement, tout enseignant contribue, de manière plus ou moins spécifique, à l'éducation à la santé

- À l'école comme au collège, quelle que soit la matière, chaque enseignant contribue à l'éducation de ses élèves. Il s'attache, en particulier, à favoriser le dialogue avec et entre les élèves, à leur apprendre le respect des règles de vie en commun, les aide à développer des attitudes positives, adopte avec chacun une démarche valorisante. Il participe ainsi à l'éducation à la santé dans le cadre de ses missions définies, s'agissant du second degré, par la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997.

- Certains enseignements contribuent directement, conformément à leurs programmes, à développer des connaissances en rapport avec la santé. Leur finalité éducative suppose la participation active des élèves à la construction de ces connaissances, reliées à des situations concrètes.

- De nombreux enseignements, enfin, dont les programmes n'ont pas directement trait à la santé, peuvent cependant mettre en œuvre des activités, exploiter des situations, des textes ou des supports utiles pour l'éducation à la santé. Afin de mieux atteindre ses objectifs, l'éducation à la santé nécessite une prise en charge collective, cohérente et progressive à travers les différents enseignements.

Au collège, on peut notamment s'appuyer sur les parcours diversifiés, qui sont particulièrement propices à une telle démarche.

À l'école primaire, la polyvalence des maîtres contribue à faire de l'éducation à la santé une compétence transversale.

2.3 Toute action des services de santé et sociaux est préparée et conduite dans un souci d'éducation

Toute action des services de santé et sociaux doit

(*) Personnels enseignants, de direction, d'éducation et de surveillance, d'orientation, administratifs, techniques, ouvriers et de service, aides-éducateurs et, bien entendu, personnels médicaux, infirmiers et sociaux.

être préparée, le cas échéant avec le concours d'enseignants ou d'autres membres de la communauté éducative, de manière à ce que les élèves soient en mesure d'en comprendre le sens. Dans cet esprit, un bilan de santé, une visite auprès de l'infirmier(e), une consultation auprès du médecin de l'éducation nationale, un entretien avec l'assistant(e) social(e) sont conduits dans un souci de respect de la personnalité de l'élève et de dialogue confiant.

2.4 La dynamique de l'éducation à la santé bénéficiaire d'initiatives qui relient et prolongent ces actions

- À l'école maternelle et à l'école élémentaire, dans le cadre des projets d'école, et en lien avec les programmes, de nombreuses initiatives favorisent déjà l'éducation à la santé. Il faut souligner à cet égard le rôle majeur de l'école en matière de respect du corps et d'apprentissage des règles d'hygiène.

Il convient d'étendre de telles pratiques. Leur portée éducative repose sur la définition d'objectifs clairs, la prise en compte du milieu de vie, des habitudes culturelles, des intérêts et des préoccupations des enfants. Elle suppose la mise au point de projets mobilisant les divers membres de la communauté éducative, et d'abord des enseignants et personnels de santé, selon leurs compétences respectives. L'implication des élèves, l'association des parents aux projets sont nécessaires.

- Au collège, des initiatives, dont l'objectif est de promouvoir une prise en charge plus systématique et plus globale de l'éducation à la santé ont fait l'objet de bilans positifs. C'est pourquoi il a été décidé de s'en inspirer pour généraliser à tous les collèges, à côté des enseignements et en relation avec eux, des rencontres éducatives sur la santé.

3 - Les rencontres éducatives sur la santé au collège

3.1 Objectifs

Les rencontres éducatives permettent de renforcer, en les mobilisant, les acquis des enseignements, dans le cadre d'une formation plus globale.

À travers ces rencontres, il s'agit :

- de favoriser un dialogue organisé et ouvert entre élèves, mais aussi entre adultes et élèves ;

- de privilégier des objectifs liés au développement d'attitudes, à une réflexion sur les normes et les valeurs, sur le rapport à la loi et à la règle, etc. ;
- d'impulser la nécessaire collaboration entre tous les adultes de la communauté éducative, notamment entre personnels de santé, sociaux et enseignants.

3.2 Contenus et méthodes

Il ne s'agit pas de reprendre, ni a fortiori d'anticiper sur l'étude de notions de biologie enseignées par ailleurs, pas plus que d'aborder celle des diverses maladies, de leur prévention ou de leur traitement. Le but est d'aider les élèves à réfléchir et à s'investir, individuellement et collectivement, en utilisant leurs acquis, à propos de situations en rapport avec la santé, vécues ou présentées sous forme de témoignages, d'enquêtes, de films ou d'autres documents.

Il importe que les situations retenues, en cohérence avec les programmes, soient :

- suffisamment diverses au cours de la scolarité au collège ;

- choisies parmi les questions relatives notamment à l'alimentation, à la motricité et à la posture, à la sécurité, à la prévention des accidents et aux premiers secours, à la sexualité, à l'environnement, à des sujets de société (consommations nocives, violence, dépression) ; il est toutefois nécessaire de les exploiter de manière progressive et sans recherche d'exhaustivité, en privilégiant une approche globale et positive de la santé ;

- en rapport avec l'âge, le milieu de vie, l'expérience, les besoins et les intérêts des élèves. Le recours à des situations motivantes, à l'origine de questionnements plus fertiles, est préférable à l'utilisation de questionnaires qui peuvent être source de nombreux lieux communs.

Les adultes qui encadrent les rencontres guident les élèves (choix des situations et des projets, recherche des documents et des sources, organisation des activités, individuelles ou en équipe...).

Ils veillent au développement d'un dialogue authentique, qui ne saurait se réduire à un échange de questions - réponses. Dans un esprit de valorisation, ils prévoient des évaluations adaptées et entraînent les élèves à une auto-évaluation. Il leur appartient de faire prendre conscience des repères et des limites, sans imposer une philosophie ou des choix personnels. Ils doivent veiller

scrupuleusement au respect des consciences, de la sensibilité et du droit à l'intimité des élèves.

3.3 Organisation et mise en œuvre

Les rencontres éducatives sur la santé, élaborées avec toute la communauté éducative, sont prévues dans le projet d'établissement.

Le programme de ces rencontres précise :

- les priorités retenues, les objectifs visés, les actions à mener ;
- le nombre, la durée et le calendrier des rencontres, inscrites dès le début de l'année dans l'emploi du temps des élèves et dans le service des personnels ;
- la qualité des personnels de l'établissement chargés de leur encadrement, et, le cas échéant, les intervenants extérieurs, qui apportent leur contribution sous la responsabilité des personnels de l'établissement ;
- les modalités d'information des parents et celles de leur participation.

Pour les rencontres dont l'encadrement est assuré par des enseignants, les moyens horaires nécessaires sont pris sur la dotation horaire globale :

- soit, avant la répartition par discipline, en affectant aux rencontres éducatives un quota d'heures réservées ;
- soit, après cette répartition et une fois établi l'emploi du temps des élèves, par réaffectation aux rencontres éducatives de séquences d'enseignement (heures "banalisées") en veillant à les répartir équitablement sur l'ensemble des disciplines.

Des groupes d'élèves, issus d'une même division ou des divisions d'un même niveau, sont constitués sous la responsabilité du ou des professeurs principaux concernés. Leur effectif, limité, peut être inférieur à celui d'une division.

Tous les élèves doivent avoir participé à ces rencontres éducatives sur la santé, pour un horaire moyen indicatif de 30 à 40 heures au total pour les quatre années de collège. Cet horaire est réparti entre deux niveaux au moins, selon le choix de l'établissement, avec par exemple une priorité à la 6^{ème} d'une part, d'autre part aux niveaux 4^{ème} - 3^{ème}, où il intègre alors les séquences obligatoires d'éducation à la sexualité prévues par la circulaire n° 98-234 du 19 novembre 1998 (voir dans ce numéro page 2581).

4 - Cohérence éducative : éducation à la santé, projet d'établissement et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

4.1 Éducation à la santé et projet d'établissement

L'éducation à la santé doit trouver pleinement sa place dans le projet d'école ou d'établissement, instrument privilégié de la prise en compte cohérente de la santé dans l'enseignement et la vie scolaire.

- Il inclut le choix de priorités et de projets d'activités marquant l'originalité et la singularité de l'établissement dans le cadre des orientations nationales ;
- au collège, il fixe l'organisation des rencontres éducatives sur la santé ;
- il ménage la cohérence et la progressivité de l'ensemble des activités d'enseignement et hors enseignement, et garantit la complémentarité des interventions des membres de la communauté éducative ;
- il organise les partenariats utiles, impliquant les collectivités locales, les organismes ou associations compétents pour l'éducation à la santé, experts, et prévoit, le cas échéant, les interventions de personnes ou organismes extérieurs qui peuvent être sollicités dans le respect des procédures d'agrément en vigueur (décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992).

Ces interventions s'inscrivent toujours dans les choix de l'école ou du collège et ne doivent pas aboutir au désengagement des personnels de l'établissement ;

- il précise les thèmes et les modalités des actions de formation continue des personnels nécessaires à sa mise en œuvre.

4.2 Éducation à la santé et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

La généralisation de l'éducation à la santé suppose une liaison forte avec les actions menées par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dont les missions ont été définies par la circulaire n° 98-108 du 1^{er} juillet 1998.

Cette liaison peut être réalisée autour de trois axes :

- contribuer à établir un diagnostic de l'établissement à partir d'indicateurs concernant notamment les besoins et intérêts des élèves, les

caractéristiques de l'environnement, les priorités locales de santé ;

- assurer la coordination et le suivi des interventions des différents partenaires, en particulier dans le cadre des rencontres éducatives ;
- établir un bilan annuel de l'éducation à la santé.

5 - La formation des personnels

La formation initiale et continue des personnels constitue un moyen essentiel pour promouvoir la généralisation de l'éducation à la santé. C'est pourquoi il importe qu'ils soient formés à prendre en compte dans leur activité professionnelle les méthodes et les objectifs de l'éducation à la santé. De même ils doivent être préparés à organiser, dans des démarches de projets, la cohérence indispensable entre les activités et la complémentarité nécessaire des acteurs.

Les actions de formation continue répondent par priorité aux besoins et aux demandes des équipes d'écoles ou de collèges, voire de sec-teurs. Toujours fondées sur la globalité de l'édu-cation à la santé et plus largement de l'action éducative, privilégiant les méthodes par rapport aux contenus spécialisés, ces formations peu-vent s'organiser à partir de la compréhension et de la connaissance de l'enfant et de l'adolescent sur des thèmes tels que l'alimentation, la sexualité, le respect du corps, les toxicomanies...

L'organisation de formations pluricatégo-rielles, la constitution au niveau académique d'équipes associant des formateurs de catégo-ries différentes et les interventions conjointes de ces formateurs sont à développer.

Des stages de formation de formateurs, conçus selon les mêmes principes, sont proposés au plan national de formation.

Les personnels d'inspection et de direction, les conseillers techniques des recteurs et conseillers techniques responsables départe-mentaux de santé et sociaux, sont préparés, en formation initiale et en formation continue, à as-sumer en synergie leur rôle de coordination et d'animation dans ce domaine.

6 - Pilotage académique et départe-mental

La généralisation de l'éducation à la santé à

l'école et au collège implique un accompagne-ment, un suivi et une évaluation des initiatives prises par les établissements, notamment des rencontres éducatives dans les collèges, et de leur insertion dans le projet global d'éducation à la santé.

Aux différents niveaux, académique et départe-mental, il paraît opportun, pour une meilleure cohérence et une coordination efficace, de s'ap-puyer sur le dispositif existant en matière de pilotage et de suivi des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté, incluant, en particulier, des responsables de la vie scolaire (inspecteur pédagogique régional "établissements et vie scolaire", proviseur vie scolaire, inspecteurs de l'éducation nationale), des conseillers tech-niques de santé et sociaux...

Les académies seront sollicitées par la direction de l'enseignement scolaire afin d'établir un bilan de l'application de ces dispositions.

J'appelle votre attention sur l'importance parti-culière que j'attache à la prise en compte à tous les niveaux de ces orientations nationales rela-tives à l'éducation à la santé, qui s'inscrivent dans une perspective d'éducation globale et d'apprentissage de la citoyenneté.

La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

Annexe

OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION À LA SANTÉ, DE LA MATERNELLE À LA FIN DU COLLÈGE

Ce document, établi en vue de faciliter le travail de l'équipe éducative, propose dans ses quatre premières colonnes une traduction des conte-nus enseignés dans les cycles successifs de l'école primaire et du collège, sous forme de compétences en rapport avec la santé. La der-nière colonne indique, à titre d'exemple, quelques repères relatifs au développement de compétences personnelles et relationnelles.

(suite de
lapage
2578)

Objectifs de l'éducation à la santé de l'école maternelle à la fin du collège

Compétences relatives à :		Compétences personnelles et relationnelles					
<p>La courtoisie et le respect de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses émotions et les reconnaître • Apprendre à communiquer de manière constructive • Respecter les différences • Apprendre à résoudre les conflits 	<p>La sexualité et la reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les fonctions de la reproduction humaine • Comprendre les enjeux de la sexualité • Apprendre à prendre des décisions éclairées 	<p>La vie sociale et la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé publique • Apprendre à agir collectivement • Respecter les règles de vie en commun 	<p>La personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé • Apprendre à prendre des décisions éclairées • Apprendre à résoudre les conflits 				
				<p>La courtoisie et le respect de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses émotions et les reconnaître • Apprendre à communiquer de manière constructive • Respecter les différences • Apprendre à résoudre les conflits 	<p>La sexualité et la reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les fonctions de la reproduction humaine • Comprendre les enjeux de la sexualité • Apprendre à prendre des décisions éclairées 	<p>La vie sociale et la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé publique • Apprendre à agir collectivement • Respecter les règles de vie en commun 	<p>La personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé • Apprendre à prendre des décisions éclairées • Apprendre à résoudre les conflits
				<p>La courtoisie et le respect de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses émotions et les reconnaître • Apprendre à communiquer de manière constructive • Respecter les différences • Apprendre à résoudre les conflits 	<p>La sexualité et la reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les fonctions de la reproduction humaine • Comprendre les enjeux de la sexualité • Apprendre à prendre des décisions éclairées 	<p>La vie sociale et la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé publique • Apprendre à agir collectivement • Respecter les règles de vie en commun 	<p>La personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la santé • Apprendre à prendre des décisions éclairées • Apprendre à résoudre les conflits

ÉCOLE PRIMAIRE

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

	Compétences relatives à :	LA VIE SOCIALE ET LA SANTÉ	Compétences personnelles et relationnelles
Cycle d'adaptation	<p>Les connaissances et les matières du corps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les effets de la gravité et de la friction physique sur le corps (SP7) • Identifier le rythme de son corps dans des activités habituelles (Techniques) • Rejoindre les connaissances acquises au cours de l'histoire de l'Homme (SP7) 	<p>L'environnement et la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principes de la vie sociale en rapport avec la santé - sécurité - profession - des activités de la vie sociale... (Éducation chrétienne) 	<p>Compétences personnelles et relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces compétences sont développées dans les manifestations, au cours des rencontres éducatives et dans l'exercice des activités de la vie sociale. • Tenue de soi • Evaluer ses aptitudes physiques et tenir compte de ses limites • Valoriser ses qualités et ses compétences • Savoir faire respecter son corps (adhésion à la motivation, à la motivation physique)
Cycle central	<p>La sexualité et la reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître, dans le milieu de vie ou en observant les médias sociaux, de la sexualité et les phénomènes liés à la reproduction infantile (SP7) • Reconnaître, dans le milieu de vie ou en observant les médias sociaux, de la sexualité et les phénomènes liés à la reproduction infantile (SP7) • Reconnaître les effets de la reproduction et les soins de santé de l'enfant (SP7) • Contribuer à une gestion harmonieuse du corps de vie (Éducation chrétienne) 	<p>LA VIE SOCIALE ET LA SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les principes de la sexualité de la culture humaine en matière de santé et de vie (Éducation chrétienne) • Identifier les pratiques individuelles et collectives de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et la sida (SP7, éducation chrétienne) • Décrire, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) 	<p>Adaptation et initiative personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses choix, ses opinions ; savoir dire non • Faire preuve de persévérance dans toute situation, de manière personnelle ou collective • Participer à des projets sociaux, culturels, sportifs ou autres en tant que membre actif • Faire preuve d'initiatives personnelles dans les activités de la vie sociale <p>Relation aux autres et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) • Reconnaître les effets de la reproduction et les soins de santé de l'enfant (SP7) • Contribuer à une gestion harmonieuse du corps de vie (Éducation chrétienne)
Cycle d'orientation	<p>La connaissance et les matières du corps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les effets de la gravité et de la friction physique sur le corps (SP7) • Identifier le rythme de son corps dans des activités habituelles (Techniques) • Rejoindre les connaissances acquises au cours de l'histoire de l'Homme (SP7) 	<p>LA VIE SOCIALE ET LA SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les principes de la sexualité de la culture humaine en matière de santé et de vie (Éducation chrétienne) • Identifier les pratiques individuelles et collectives de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et la sida (SP7, éducation chrétienne) • Décrire, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) 	<p>Adaptation et initiative personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses choix, ses opinions ; savoir dire non • Faire preuve de persévérance dans toute situation, de manière personnelle ou collective • Participer à des projets sociaux, culturels, sportifs ou autres en tant que membre actif • Faire preuve d'initiatives personnelles dans les activités de la vie sociale <p>Relation aux autres et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) • Reconnaître les effets de la reproduction et les soins de santé de l'enfant (SP7) • Contribuer à une gestion harmonieuse du corps de vie (Éducation chrétienne)
Cycle d'orientation	<p>La connaissance et les matières du corps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les effets de la gravité et de la friction physique sur le corps (SP7) • Identifier le rythme de son corps dans des activités habituelles (Techniques) • Rejoindre les connaissances acquises au cours de l'histoire de l'Homme (SP7) 	<p>LA VIE SOCIALE ET LA SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les principes de la sexualité de la culture humaine en matière de santé et de vie (Éducation chrétienne) • Identifier les pratiques individuelles et collectives de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et la sida (SP7, éducation chrétienne) • Décrire, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) 	<p>Adaptation et initiative personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses choix, ses opinions ; savoir dire non • Faire preuve de persévérance dans toute situation, de manière personnelle ou collective • Participer à des projets sociaux, culturels, sportifs ou autres en tant que membre actif • Faire preuve d'initiatives personnelles dans les activités de la vie sociale <p>Relation aux autres et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître, avec esprit critique, les messages de la sexualité et de la santé, en matière de santé (dans plusieurs langues) • Reconnaître les effets de la reproduction et les soins de santé de l'enfant (SP7) • Contribuer à une gestion harmonieuse du corps de vie (Éducation chrétienne)

(1) Circulaire n° 86-334 du 19 novembre 1988